



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 janvier 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Dixième session

Genève, 12-15 novembre 2018

**Rapport de la Commission du commerce
et du développement sur sa dixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 15 novembre 2018



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. Commerce, coopération multilatérale et développement durable	3
B. Autres décisions prises par la Commission.....	5
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Commerce, coopération multilatérale et développement durable	9
C. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers	10
III. Questions d'organisation.....	12
A. Ouverture de la session	12
B. Élection du Bureau	12
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	12
D. Questions diverses	13
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	13
Annexe	
Participation	14

Introduction

La dixième session de la Commission du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 15 novembre 2018.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Commerce, coopération multilatérale et développement durable

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement,

1. *Réaffirme* l'importance du commerce international en tant que moyen décisif de réaliser les objectifs de développement durable, et souligne l'importance du système commercial multilatéral fondé sur des règles ;

2. *Souligne* l'importance de synergies entre la CNUCED, les organismes compétents du système des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce compte tenu de leurs mandats et de leurs ressources respectifs, dans l'optique d'un commerce international inclusif et aux fins de réaliser les objectifs de développement durable et de ne laisser personne de côté ;

3. *Se félicite* de la présentation de la note sur le commerce, la coopération multilatérale et le développement durable par le secrétariat de la CNUCED et du débat sur les tendances récentes du commerce et des politiques commerciales et la participation des pays en développement au commerce mondial ;

4. *Se déclare préoccupé* par la lenteur des progrès s'agissant d'accroître nettement la part des pays en développement, et des pays les moins avancés en particulier, dans le commerce mondial comme le prévoit la cible 17.11 des objectifs de développement durable ;

5. *Apprécie au plus haut point* l'aide technique apportée par la CNUCED à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et invite la CNUCED à poursuivre son soutien en vue de la pleine réalisation des objectifs fixés par l'Accord ;

6. *Note avec préoccupation* les incertitudes croissantes au sujet des perspectives commerciales futures, du fait des tensions dans les relations commerciales entre les pays et de la montée du protectionnisme, qui ont des effets négatifs sur les flux commerciaux internationaux et fragilisent le système commercial multilatéral ;

7. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'offrir un espace ouvert de dialogue avec les États membres et les parties prenantes, y compris le secteur privé, sur la dimension développement du système commercial multilatéral au XXI^e siècle, les obstacles rencontrés par les pays en développement avant le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, et pendant celui-ci et ultérieurement, la facilitation des investissements, le commerce et les services électroniques, les tensions commerciales actuelles, les mesures non tarifaires, y compris les mesures unilatérales, et les accords commerciaux régionaux et bilatéraux de nouvelle génération ;

8. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de suivre les tendances et les politiques commerciales et d'en rendre compte, y compris les tensions qui pèsent sur le système commercial multilatéral, en particulier celles qui résultent de mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et de rassembler et d'analyser des données sur les divers domaines du commerce intéressant les pays en développement, y compris la question des prix équitables et de la création de valeur ajoutée pour les produits de base, le renforcement du commerce Sud-Sud, et les perspectives

commerciales futures sous l'angle de questions telles que les chaînes de valeur mondiales, l'innovation, l'égalité entre les sexes et l'accès à la technologie et son utilisation ;

9. *Invite en outre* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre son analyse de la contribution du commerce international au développement durable dans le contexte de la montée des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;

10. *Salue* les travaux de recherche et d'analyse approfondis menés par le secrétariat de la CNUCED sur le commerce et le développement durable et ses travaux novateurs sur des questions nouvelles comme celle des conséquences des réformes commerciales pour les femmes, et invite le secrétariat de la CNUCED à poursuivre les travaux en question ;

11. *Prend note avec satisfaction* des initiatives de renforcement des capacités menées par le secrétariat de la CNUCED dans toutes les régions en développement sur des questions telles que les mesures non tarifaires, l'économie verte et l'économie bleue, le commerce et les questions de genre, ainsi que les jeunes et les aspects liés à l'éducation et à l'autonomisation qui intéressent les jeunes dans le contexte de la promotion de l'entrepreneuriat, la promotion de la préparation au commerce électronique, le droit et la politique de la concurrence, la protection du consommateur et les normes de durabilité volontaires, et invite la CNUCED à poursuivre ses travaux sur ces questions ;

12. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à publier un rapport sur les problèmes nouveaux du commerce international et leurs conséquences pour la réalisation des objectifs de développement durable, à l'aide des ressources existantes, pour examen à la prochaine réunion de la Commission du commerce et du développement ;

13. *Prend note avec satisfaction* des travaux de recherche et d'analyse, ainsi que des outils et des programmes de coopération technique, offerts par la CNUCED à l'appui des réformes de facilitation du commerce et de systèmes de transport durables et résilients, y compris le Système douanier automatisé, l'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges, la série d'outils sur les transports durables et résilients et le programme de gestion portuaire, l'initiative eTrade for All, le programme sur le développement du commerce et les femmes et au développement et le programme de statistique, et invite la CNUCED à poursuivre ses activités de renforcement des capacités des pays en développement en vue d'une application plus efficace de l'Accord sur la facilitation des échanges ;

14. *Félicite* la CNUCED pour la cinquantième édition de son *Étude sur les transports maritimes*, et les statistiques maritimes détaillées et les profils maritimes de pays qui complètent cette publication importante ;

15. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités axés sur les politiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres instruments internationaux pertinents, dont l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, dans les domaines du transport maritime, des ports, des couloirs de transport, du transport multimodal et de transit, de la facilitation du commerce et de la modernisation des douanes, et aussi en ce qui concerne les difficultés et les perspectives des pays de transit en développement et des pays en transition en matière de facilitation des échanges, dans la limite des ressources disponibles ;

16. *Invite* la CNUCED à poursuivre ses travaux d'analyse dans le domaine du transport maritime international, y compris le suivi et l'analyse des effets des accords de coopération et des fusions sur les prix du fret et sur la fréquence, l'efficacité, la fiabilité et la qualité des services ;

17. *Encourage* la CNUCED à renforcer ses activités de suivi, de recherche et d'analyse, de conseil et de statistique sur les coûts du commerce international et des transports internationaux et la connectivité des transports ;

18. *Invite* la CNUCED à s'efforcer de développer sa coopération technique dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce, y compris le programme d'autonomisation des comités nationaux de la facilitation des échanges, et à couvrir toutes les régions en développement.

*Séance plénière de clôture
15 novembre 2018*

B. Autres décisions prises par la Commission

Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique

Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

1. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom du Président de la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement.
2. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/43.

Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

3. Le Président de la sixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a présenté le rapport.
4. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/18.

Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

5. Le Président de la deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques a présenté le rapport.
6. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.8/6.

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

7. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom de la Présidente de la dix-septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
8. La Commission du commerce et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/52, et a approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

9. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom de la Présidente de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
10. La Commission du commerce et du développement a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/15, et a approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

11. Le Président de la dixième session de la Commission du commerce et du développement a souligné la nécessité de faire en sorte que le commerce et le développement contribue à la réalisation de la paix et de la prospérité en tout lieu grâce à la mise en œuvre du Programme de développement durable et des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

12. Prononçant l'allocution liminaire au nom du Secrétaire général de la CNUCED, le Chef de cabinet par intérim a dit que la CNUCED continuerait d'aider les pays à tirer parti du commerce pour leur développement, dans un contexte où les perspectives mondiales paraissaient incertaines, et ne laisserait pas les inquiétudes au sujet du commerce international compromettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, depuis la crise financière mondiale, la structure des réseaux de production mondiaux avait commencé à évoluer, en raison des changements technologiques et de la baisse de rendement des investissements étrangers directs, tandis que la montée des tensions commerciales risquait d'être préjudiciable à bon nombre de pays en développement. Un rejet du commerce mondial, et des problèmes d'équité avaient fait gagner du terrain aux détracteurs de l'intégration commerciale et de la mondialisation. Pour répondre véritablement à ces préoccupations, des mesures devaient être prises aux niveaux national et international. Entre autres mesures, les pays pourraient redynamiser les accords commerciaux régionaux existants et soutenir ceux qui apparaîtraient, en privilégiant davantage les politiques complémentaires.

13. Les représentants ci-après ont fait des déclarations liminaires : le représentant du Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le représentant du Soudan, au nom du Groupe des États d'Afrique ; le représentant du Costa Rica, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; le représentant de l'État de Palestine ; le représentant de la Chine ; le représentant du Nigéria ; le représentant du Zimbabwe ; et le représentant de la Jamaïque.

14. Le représentant d'un groupe régional et bon nombre de délégations ont souligné le rôle des outils, des publications et de l'assistance technique de la CNUCED relatifs à la facilitation du commerce et aux transports et ont demandé la poursuite des activités de suivi, de recherche et d'analyse, de services consultatifs et de présentation de statistiques sur les coûts du commerce, y compris les coûts de transport. Tous les pays n'étaient pas égaux face aux nouvelles tendances du commerce international. Le représentant d'un autre groupe régional a aussi appelé l'attention sur les activités de la CNUCED relatives à l'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges et à la mise en place d'une gestion des transports durables de marchandises et des couloirs de transport. Le représentant d'un autre groupe régional et une délégation ont souligné qu'il importe de débattre du commerce, de la coopération multilatérale et du développement durable dans le contexte mondial actuel et noté avec préoccupation que la réalisation des objectifs relatifs au commerce était loin d'être acquise. Les éléments structurels et externes devaient aussi être abordés. Les pays en développement et les pays les moins avancés devaient aussi faire face à des coûts commerciaux et des coûts de transport plus élevés que les pays développés.

15. Un représentant a estimé que, si la responsabilité première de leur propre développement économique et social incombait aux pays eux-mêmes, le contexte international devait être favorable pour que les initiatives nationales réussissent. Un autre représentant a souligné qu'il importe de défendre le multilatéralisme et de maintenir le cap de la mondialisation face aux résistances, à l'unilatéralisme et au protectionnisme. Un autre représentant a souligné que les retombées du commerce n'avaient pas été réparties équitablement d'un pays à l'autre et dans les pays. Il était donc nécessaire de poursuivre l'action menée aux niveaux national et régional et multilatéral dans les instances de la CNUCED pour remédier aux inégalités et faire en sorte que le commerce renforce le développement durable.

16. Dans son exposé, la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED a estimé que la situation fragile du commerce international et l'absence d'un ensemble de règles prévisibles et d'un processus transparent dans un contexte économique instable pouvaient compromettre la croissance. Le commerce Sud-Sud gagnait en importance et les tensions commerciales actuelles avaient été préjudiciables aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Les pays en développement tributaires des produits de base, dont la plupart étaient des pays les moins avancés, souffraient de l'incertitude du système multilatéral. Des questions comme les changements climatiques et la sécurité alimentaire étaient aussi concernées car elles ne pouvaient être découplées du commerce et du développement. Une diminution de la coopération multilatérale entraînait une diminution de la coopération sur d'autres questions, dont les changements climatiques et la réalisation des objectifs du développement durable. Il était donc important de garantir et de renforcer la coopération multilatérale. L'intervenante a préconisé de renforcer le commerce Sud-Sud et de relancer le Système global de préférences commerciales entre pays en développement pour en réaliser le potentiel.

17. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les travaux consacrés par la Division à la logistique commerciale, y compris la facilitation du commerce, l'automatisation des douanes par le Système douanier automatisé (SYDONIA), le transport durable des marchandises et la gestion des ports et des couloirs, qui témoignaient de la diversité des travaux de la CNUCED et du respect des orientations du Maafikiano de Nairobi¹. Les travaux de la CNUCED aidaient à réduire les coûts commerciaux, qui étaient en moyenne 1,8 fois plus élevés dans les pays en développement que dans les pays développés. Une logistique commerciale efficace contribuait à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable, parmi lesquelles la mobilisation de ressources conformément à l'objectif 1 (pas de pauvreté) ; la diversification des échanges commerciaux conformément à l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) ; la mise en place d'infrastructures durables, notamment dans le domaine des transports, conformément à l'objectif 11 (villes et communautés durables) ; la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance conformément aux objectifs 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 16 (paix, justice et institutions efficaces) ; et les partenariats et le système commercial multilatéral conformément à l'objectif 17 (partenariats pour les objectifs). La logistique commerciale était une question intersectorielle qui devait réunir bon nombre d'acteurs différents, en même temps qu'une forte volonté politique et une bonne vision d'ensemble étaient nécessaires pour mettre en place la stratégie systématique des pouvoirs publics indispensable au succès des réformes de facilitation du commerce. L'expérience acquise par la CNUCED, en particulier dans le cadre de SYDONIA, montrait que l'automatisation douanière constituait une première étape décisive dans la promotion des réformes de facilitation du commerce. En outre, la facilitation du commerce et des transports aidait les négociantes et les petites entreprises. Avec la ratification de l'Accord sur la facilitation du commerce de l'Organisation mondiale du commerce, les pays en développement disposaient d'orientations claires sur les réformes à entreprendre et la CNUCED coopérait avec eux pour déterminer les modalités de ces réformes.

18. Un représentant a posé des questions sur les travaux menés par la CNUCED pour répondre aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et aux changements climatiques et la façon d'aider les agriculteurs à améliorer leur situation et à faire en sorte que vendre des produits crée de la valeur ajoutée, en soulignant que même quand des politiques existaient, elles restaient difficiles à appliquer.

19. Un autre représentant a demandé des informations sur les succès obtenus en ce qui concerne les comités nationaux de facilitation des échanges, en particulier sur la façon dont la gestion à différents niveaux pouvait influencer l'obtention de ces succès. Il a aussi demandé comment il convenait de s'adapter aux mesures coercitives économiques unilatérales, qui créaient des obstacles aux pays en développement et aux pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable.

¹ TD/519/Add.2.

20. En ce qui concerne le commerce Sud-Sud, un groupe régional a demandé quelles dispositions étaient nécessaires pour réunir un nombre suffisant de pays en développement susceptibles d'engager des initiatives sur la question.

21. Répondant aux questions, le secrétariat de la CNUCED a cité les exemples de la République de Corée, du Rwanda et de Singapour, en indiquant que la réussite des réformes du commerce et des transports s'expliquait par la mise en place de structures de gestion au plus haut niveau de l'État. Les gouvernements pouvaient aussi prendre des mesures pour diminuer les obstacles procéduraux et les lourdeurs administratives qui empêchaient les agriculteurs de tirer un meilleur parti de leur production. Il existait dans les îles du Pacifique des projets de la CNUCED visant à améliorer la transparence et à remédier aux problèmes de connectivité des transports maritimes dans la chaîne de valeur. Par ailleurs, renforcer la coopération Sud-Sud était une démarche pertinente et il fallait qu'un engagement soit pris pour relancer le Système global de préférences commerciales entre pays en développement. La CNUCED reprenait sa coopération avec le Système global de préférences. Un renforcement du système multilatéral était nécessaire et des États membres attachés à un système multilatéral transparent, prévisible et ouvert, malgré ses failles, atténueraient collectivement l'influence d'entités unilatérales. La CNUCED examinait les effets des changements climatiques et ce qui déterminait les coûts, en même temps qu'elle examinait les effets des droits de douane et des obstacles non tarifaires. Le moment était venu d'avoir un débat sur les produits de base, en mettant à profit la force de mobilisation de l'ONU, pour aborder le problème des sociétés multilatérales et de leur position dominante et de leur influence au sein des chaînes de valeur mondiales.

22. Un représentant a appelé l'attention, concernant les inégalités, sur l'augmentation des écarts de richesse au cours des dernières années entre l'Afrique subsaharienne et l'Asie.

23. Un participant a fait valoir que la CNUCED devait tenir compte des problèmes auxquels les pays en développement se heurtaient depuis longtemps dans ses activités en faveur de ces pays.

24. Un autre représentant a invité le secrétariat de la CNUCED à faire ses observations sur le nombre de pays qui se retiraient actuellement d'accords commerciaux régionaux et optaient à la place pour des zones de libre-échange. Les zones de libre-échange laissaient plus de temps aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour appliquer des accords, ce qui facilitait en définitive la réalisation des objectifs de développement durable.

25. Une autre participante a demandé le point de vue de la CNUCED étant donné que les avantages tirés d'un système commercial libéralisé n'étaient pas répartis équitablement entre tous les pays. Elle a aussi demandé comment la CNUCED pouvait aider les petits pays dont les coûts de transport et les coûts énergétiques étaient élevés, comme ceux des îles du Pacifique, dans le cadre des réformes de facilitation du commerce.

26. Dans ses réponses, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que les statistiques montraient, dans l'ensemble, que les inégalités subies par les pays en développement s'étaient amoindries, même si les données variaient en fonction du pays considéré. Pour ce qui est du cas précis des pays en développement d'Afrique, il existait des différences sensibles que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait atténuer. Une étude approfondie des objectifs de développement durable, pour en analyser les exigences en détail, pourrait rendre ces objectifs atteignables d'ici dix à ans. Dans la mesure des possibilités de la CNUCED, la Commission était un cadre dans lequel les pays en développement pouvaient soulever les problèmes d'asymétrie dans le partage des avantages. Par ailleurs, bon nombre de pays d'Asie avaient réduit leur pauvreté et étaient parvenus à la croissance économique en grande partie grâce au commerce. Le commerce était important pour parvenir à des économies d'échelle. Des projets étaient en cours avec les îles du Pacifique, mais un appui de responsables pour la prise en charge des propositions et leur présentation aux donateurs était nécessaire. Enfin, un exemple de ce que la CNUCED pouvait faire au sujet du coût des transports, si on s'en référait aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, était d'envisager des activités relatives à la politique de concurrence et à la protection du consommateur, tout en suivant les faits nouveaux dans le domaine des transports maritimes,

compte tenu du fait que les îles n'étaient pas nécessairement un point de passage pour les gros navires.

B. Commerce, coopération multilatérale et développement durable

(Point 4 de l'ordre du jour)

27. La réunion d'experts pluriannuelle a tenu quatre réunions-débats au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le multilatéralisme en danger : perspectives d'action

28. Quatre orateurs ont centré leurs interventions sur les moyens concrets de renforcer le système commercial multilatéral ; la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; la dimension développement ; et le rôle de la CNUCED.

29. Un intervenant a souligné que la préservation du système commercial multilatéral devait être la priorité et que les membres de l'OMC devaient faire preuve de prudence lorsqu'ils tentaient d'imposer des restrictions commerciales et promouvoir le dialogue, la prévisibilité et la confiance dans les règles de l'OMC. Un autre intervenant a recommandé que la réforme de l'OMC tienne compte des objectifs de développement durable et que le fonctionnement de l'Organe d'appel reprenne. Un autre intervenant a indiqué qu'un groupe composé de 13 membres de l'OMC représentant toutes les régions avait été créé. Le groupe avait indiqué des mesures précises pour améliorer l'OMC à court, à moyen et à long terme. Le dernier intervenant a souligné quatre points. Tout d'abord, la réforme de l'OMC devait être équitable et reposer sur la transparence, la confiance et l'inclusivité. La CNUCED devait aider à faire connaître les vues des pays en développement à l'OMC et soutenir les pays du Commonwealth. Il était nécessaire de réformer le système commercial multilatéral pour réduire la pauvreté et réaliser les débouchés économiques. Des mécanismes comme l'initiative d'aide au commerce et le Fonds pour la promotion du commerce devaient donc être soutenus. Enfin, le commerce devait être relié à des objectifs de développement plus généraux dans le cadre des objectifs de développement durable.

Le développement durable par les partenariats et les réformes de facilitation du commerce

30. Cinq intervenants ont souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales d'exécution des réformes de facilitation du commerce et des transports, en particulier dans le contexte de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

31. Un intervenant a présenté les faits nouveaux relatifs à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Les intervenants ont ensuite présenté des données d'expérience nationales et régionales, y compris des renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et le rôle des comités nationaux de facilitation des échanges. Ils ont souligné également la nécessité d'aller au-delà de l'Accord sur la facilitation des échanges, le rôle des partenariats aux niveaux national et international et la contribution des réformes de facilitation du commerce et des transports à la réalisation des objectifs de développement durable. Les travaux des comités nationaux de facilitation des échanges avaient trait à la réforme douanière, aux coûts du commerce et des transports, aux ports maritimes, au transit et au SYDONIA, ainsi qu'à la coordination régionale de la facilitation du commerce, à la connectivité maritime et aux transports durables et résilients.

32. De nombreux représentants et participants ont souligné l'importance des thèmes abordés par le groupe d'experts et la nécessité de tenir compte des liens entre le commerce, la facilitation des transports et le développement dans la planification de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

Dynamiser les accords commerciaux régionaux existants et futurs aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

33. Au cours de la réunion-débat, un intervenant a mis en avant la contribution que le commerce Sud-Sud pouvait apporter à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souligné que le commerce était un moyen d'améliorer la condition humaine au titre d'une nouvelle génération d'accords de libre-échange. Un autre intervenant a estimé que les accords commerciaux régionaux devaient comporter des dispositions du XXI^e siècle, tandis qu'un autre intervenant a passé en revue les initiatives menées pour qu'ils comportent des dispositions environnementales. Le dernier intervenant a demandé à la CNUCED de donner des orientations sur la manière d'intégrer les objectifs de développement durable dans les accords commerciaux régionaux.

34. Plus généralement, les participants ont examiné s'il convenait d'actualiser les accords commerciaux régionaux par des dispositions du XXI^e siècle et en quoi ces dispositions étaient liées à la réalisation des objectifs de développement durable. Certains représentants et participants ont noté que les accords commerciaux régionaux devaient compléter le multilatéralisme et non s'y substituer et ont souligné que les processus devaient être inclusifs, ce qui pouvait aussi être utile aux fins d'inclure des dispositions relatives aux objectifs de développement durable. Certains représentants ont délibéré sur les conséquences des mesures unilatérales pour le commerce Sud-Sud et la réalisation des objectifs de développement durable. Certains représentants ont débattu sur le caractère fondamentalement discriminatoire des accords commerciaux régionaux, tandis que certains participants ont évoqué la question du renforcement des liens entre la CNUCED et l'OMC.

Commerce et inégalités dans le monde : promouvoir l'inclusivité

35. Au cours de la réunion-débat, un intervenant a déclaré que les effets escomptés du commerce sur la prospérité n'avaient pas été systématiques. Le rejet du commerce qui en avait résulté mettait à rude épreuve le système commercial multilatéral. L'intervenant a estimé qu'il fallait réadapter l'OMC. Un autre intervenant a appelé l'attention sur les inégalités de revenu et de richesse à l'échelle mondiale, estimant que l'égalité était indispensable à la croissance et à la stabilité sociale. Un autre intervenant a dit que la classe moyenne des pays développés et les catégories les plus pauvres des pays en développement étaient restées à l'écart des avantages du commerce, tandis qu'un quatrième intervenant a appelé l'attention sur les inégalités dans le secteur agricole. Un autre intervenant a évoqué les objectifs, les progrès et les difficultés à venir du programme de la CNUCED sur la concurrence et la protection des consommateurs en Amérique latine (COMPAL). Un autre intervenant a constaté qu'en dépit du fait que le commerce n'existerait pas sans les consommateurs, ces derniers étaient souvent exclus des négociations relatives aux accords commerciaux.

C. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 5 de l'ordre du jour)

36. Le secrétariat de la CNUCED a donné une vue d'ensemble des activités menées au titre des trois grands domaines d'action de la CNUCED : recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique.

Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base

37. Le secrétariat a indiqué comment la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base avait favorisé et renforcé les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED, principalement par des travaux sur le commerce, l'environnement et le développement ; les produits de base ; l'analyse commerciale ; les services ; les négociations commerciales, dont l'accession à l'OMC ; les politiques de concurrence et de protection des consommateurs ; et le commerce et l'égalité des sexes.

38. En ce qui concerne le plan de travail futur, la Division renforcerait ses travaux concernant l'économie bleue et l'économie verte, l'économie créative et le commerce et l'égalité des sexes. Les nouveaux domaines d'intérêt étaient le commerce et la « quatrième révolution industrielle » (intelligence artificielle) ; les préférences (le Système généralisé de préférences, pour les services, et la relance du Système global de préférences commerciales entre pays en développement) ; l'appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'évaluation quantitative des règles commerciales ; et la mise en place d'une structure de dialogue sur le développement.

39. Une représentante a accueilli favorablement les travaux consacrés aux questions relatives à l'économie bleue, en estimant que ces travaux étaient importants pour les pays en développement. Elle a informé les participants que le Kenya accueillerait un forum sur l'économie bleue fin novembre 2018. Un participant a relevé l'importance des questions relatives aux produits de base pour les PMA africains, l'appui à la Zone de libre-échange continentale africaine, l'accession à l'OMC et les problèmes liés à la dette. Un autre représentant a proposé que la CNUCED organise des réunions d'information régulières à l'intention des missions permanentes à Genève sur les travaux de la Division et veille à ce que les documents soient distribués en temps voulu. Un autre représentant a souligné que les travaux de recherche et d'analyse sur le commerce et les questions liées au commerce constituaient un important moyen d'accroître les connaissances des États membres sur les questions commerciales actuelles et urgentes et a proposé d'approfondir les partenariats avec d'autres organisations internationales, en particulier avec l'Union africaine, concernant la Zone de libre-échange continentale africaine.

40. Une participante a salué les travaux de la CNUCED sur l'analyse commerciale, en particulier l'accent mis sur les mesures non tarifaires, qui constituaient un des principaux obstacles pour les îles du Pacifique. Elle a souscrit à l'avis selon lequel l'économie bleue, l'économie verte et l'économie créative étaient des domaines importants où il fallait avancer. Un représentant a pris note avec satisfaction des travaux de la CNUCED sur les produits de base et le développement. À titre d'exemple, le projet de la CNUCED sur la gomme arabique avait aidé le Nigéria à créer des emplois. Il a aussi estimé que le commerce et la « quatrième révolution industrielle » constituaient un domaine d'action important pour les pays en développement si l'on voulait qu'ils ne soient pas laissés de côté. Un autre représentant a souligné l'importance que revêtaient les travaux menés par la CNUCED sur les services pour l'Argentine et a informé les participants que le Forum mondial des services de la CNUCED s'était déroulé dans ce pays en septembre 2018. En outre, l'appui de la CNUCED à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (à l'occasion du quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires) était très apprécié.

41. Dans sa réponse, le secrétariat a proposé des réunions de suivi avec diverses délégations au cours des prochains mois afin d'aborder leurs priorités et leurs domaines d'intérêt.

Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique

42. Le secrétariat a présenté les travaux menés sous la responsabilité de la Division de la technologie et de la logistique, et compte tenu des synergies entre les trois piliers, dans les domaines des transports durables et résilients, de la facilitation du commerce, du programme SYDONIA, du programme au titre du paragraphe 166 et du programme Train for Trade.

43. L'enrichissement réciproque était important car l'éclairage apporté par les travaux de recherche et d'analyse alimentait l'assistance technique, notamment dans le cadre de l'élaboration de projets, des services consultatifs et des activités de renforcement des capacités. De même, les travaux de recherche et d'analyse facilitaient les grands débats intergouvernementaux en alimentant la documentation des principaux organes délibérants et en guidant la conception des programmes. On cherchait également à créer des synergies en tirant parti de la complémentarité et de la collaboration entre les divisions de la CNUCED et à l'échelle du système des Nations Unies. En ce qui concerne les travaux futurs, le secrétariat a souligné quatre domaines clefs : développer les programmes de renforcement des

capacités ; approfondir les travaux de recherche ; s'intéresser particulièrement à la numérisation de la logistique commerciale ; et renforcer les partenariats.

44. Plusieurs représentants ont salué les travaux de la Division. Un représentant a indiqué que les pays africains accueilleraient avec satisfaction l'assistance qui leur était apportée, en particulier dans le cadre du Programme d'autonomisation des comités nationaux de la facilitation des échanges de la CNUCED. Une participante s'est félicitée de la complémentarité des travaux des deux divisions de la CNUCED intervenantes, étant donné que le renforcement des capacités commerciales des îles du Pacifique serait inutile sans réseaux de transport efficaces. Elle s'est aussi déclarée favorable à la démarche coordonnée de la Division et a salué la possibilité nouvelle de travailler avec la CNUCED dans le cadre du projet « Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER Plus) ». Les représentants ont également souligné que le SYDONIA était devenu un succès parce qu'il s'agissait non seulement d'une solution technique, mais aussi d'un programme global de coopération technique qui demeurerait dans le pays bénéficiaire jusqu'à ce que toutes les capacités nécessaires soient acquises et que le système ait été entièrement essayé et mis en place, ce qui achevait d'en transférer la propriété au pays. Il allait de pair avec les travaux à long terme de la CNUCED, puisqu'il prévoyait la création d'un comité national de facilitation des échanges et la collaboration avec divers ministères. Le taux élevé d'adhésion au programme SYDONIA s'expliquait également par l'augmentation immédiate des recettes après la mise en place du système.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

45. La dixième session de la Commission du commerce et du développement s'est ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 12 novembre 2018, par M^{me} Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), Présidente de la Commission à sa neuvième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière d'ouverture, le 12 novembre 2018, et à sa séance plénière de l'après-midi du 14 novembre 2018, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Aliyar Lebbe Abdul Azeez (Sri Lanka)

Vice-Président(e)s : M. Tunde Mukaila Mustapha (Nigéria)

M. Abderrahim Ait Slimane (Maroc)

M^{me} Johana Méndez (Panama)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

47. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, (TD/B/C.I/44), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;

- ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
- iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
- c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
- 4. Commerce, coopération multilatérale et développement durable.
- 5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
- 6. Questions diverses.
- 7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

48. La Commission n'était saisie d'aucune autre question en suspens.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

49. À sa séance plénière de clôture, le 15 novembre 2018, la Commission du commerce et du développement a autorisé le Président à établir la version finale du rapport après la clôture de la réunion. Ce rapport sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Albanie	Koweït
Algérie	Madagascar
Angola	Maroc
Arabie saoudite	Maurice
Argentine	Mongolie
Bahamas	Népal
Barbade	Niger
Bélarus	Nigéria
Bolivie (État plurinational de)	Oman
Bosnie-Herzégovine	Panama
Brésil	Philippines
Chine	Pologne
Congo	République arabe syrienne
Costa Rica	République de Moldova
Côte d'Ivoire	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	Serbie
Espagne	Soudan
État de Palestine	Sri Lanka
Éthiopie	Tchéquie
Fédération de Russie	Togo
Gabon	Tunisie
Guatemala	Turquie
Guyana	Ukraine
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Zambie
Jordanie	Zimbabwe
Kenya	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union européenne
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Centre Sud

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la Santé

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/C.I/INF.10.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale :

Consumers International

Ingénieurs du monde

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
